



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2017

Etaients présents : MM. GATINET, ROUAS, LENOIR, VALLEE, QUESTEL, CHRISTOPHE, MARIE, CAILLOUEL, DENIS, QUETIER, GUERINOT, BOURGAULT, GUENIER, KARNOUB, Mmes MOUILLIERE, VAN-DUFFEL, LEFEBVRE, PRESLES.

MM. VAN DRAVIK, FOUET, RECHER, Mme PIPEREAU

Excusés ou absents : MM. VANHEULE, MEDAERTS

Sur proposition du Président, les membres du Bureau approuvent les comptes rendus des réunions de Bureau des 18 et 31 janvier 2017.

Préparation de la réunion du conseil communautaire du 22 février

Le Président expose qu'il reste encore à désigner des représentants de la collectivité au sein de plusieurs organismes extérieurs, à savoir :

- SIEGE 27 commission consultative paritaire sur l'énergie : est proposée Mme Christine VAN DUFFEL
- Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine : est proposé M. Philippe MARIE
- Programme LEADER : sont proposés comme titulaires : Mmes Gaby LEFEBVRE et Christine VAN DUFFEL, M. Bertrand PECOT ; sont proposés comme suppléants : MM. Bruno QUESTEL et Laurent VALLEE
- Fédération nationale des SCOT : sont proposés : Titulaire M. Jean Pierre DENIS, Suppléant M. Philippe MARIE
- CAUE 27 : est proposé M. BOURGAULT

Par ailleurs, le Président précise que, concernant la Fédération nationale des SCOT et le CAUE, il convient également de décider de l'adhésion de la communauté de communes à ces organismes.
Coût annuel : CAUE 5012.50 € ; SCOT : 500 €

Les membres du Bureau valident les propositions ci-dessus qui seront soumises au vote lors du prochain conseil communautaire.

Signature de la convention cadre de partenariat 2014-2020 du programme LEADER : pas de commentaires, le Bureau y est favorable.

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vallées Habitées » : portée par le CAUE 27 en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et l'Ecole d'Agronomie Uni Lasalle de Beauvais, cette action consiste à travailler sur les problèmes de transition énergétique et écologique dans le cadre d'ateliers de recherche-action ; les territoires du Marais Vernier et de la Vallée de l'Oison ont été identifiés comme pouvant être concernés par ces actions. Le Bureau se montre favorable au dépôt d'un dossier de candidature.

Projet de convention de commercialisation ZAE avec la SHEMA : Dans l'attente de la définition des besoins réels en ingénierie, il est proposé de passer une convention de 9 mois avec la SHEMA pour assurer une mission de conseil et d'aide à l'accueil d'entreprises et à la commercialisation des zones d'activités économiques. Il est rappelé que jusqu'au 31 décembre 2016, le Roumois Nord avait une convention de ce type avec Eure Expansion. Le coût de cette mission s'élève à 18 750 €.

La charge actuelle de travail ne permet pas de gérer, en interne, tous les aspects liés au développement économique.

M. le Président souligne l'intérêt de pouvoir bénéficier du réseau de contacts qui serait apporté par la SHEMA.

M. QUESTEL rappelle qu'il est urgent d'élaborer un schéma de développement du territoire.

Le Bureau est favorable.

ENFANCE JEUNESSE : Séjour ski

Le service enfance de la CdC de Bourgheroulde organise depuis plusieurs années un séjour ski pour les enfants ; en 2017 40 enfants sont concernés pour un montant de 22 600 €. La CAF participe à hauteur de 55 %.

Il sera proposé au conseil communautaire de reconduire les tarifs de 2016 pour cette année.

Par ailleurs, des communes sollicitent la communauté de communes pour une participation aux séjours « classe de neige » : le Bureau estime que ce n'est pas à la CdC de financer mais aux communes.

Il est souligné que des contrats Enfance Jeunesse passés avec la CAF arrivent à terme en 2017 (CCBI, CCRN) ; la commission devra travailler sur les actions à mettre en place pour le nouveau contrat

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : effacement de dettes dans un dossier de surendettement pour un montant de 377.99 € (Ndlr : concerne des factures pour du périscolaire à St Ouen de Thouberville en 2011).

Action économique : la Communauté de communes d'Amfreville la Campagne a délibéré en décembre 2016 pour autoriser la cession de deux parcelles sur la ZA de Thuit Anger ; le préfet a jugé entachée d'irrégularité la délibération du fait que l'avis des Domaines n'avait pas été sollicité en amont. Il convient donc de faire évaluer les terrains par le Domaines puis de reprendre une délibération au vu de cet avis.

Contrat de ruralité : Au vu des délais très courts pour constituer le dossier, il est proposé de recruter un chargé de mission pour 6 mois qui pourrait être la personne ayant remplacé Mme LEHOUX, au SYDAR, pendant son congé maternité. Le Bureau donne son accord.

Bassin versant de l'Oison : le Bureau valide la poursuite des études du projet d'aménagement de la vallée de l'Oison ; cette délibération sera soumise au vote des conseillers communautaire le 22 février prochain ; il est précisé qu'il s'agit de la poursuite des études et que cela ne vaut pas engagement de travaux.

Dématérialisation des convocations : Après présentation de la proposition de la société DEMATIS, le Bureau valide l'envoi des convocations et pièces annexes par voie dématérialisée.

Marchés publics : le Bureau valide la passation d'une convention avec le Département de l'EURE pour l'utilisation gratuite de leur plateforme de dématérialisation des marchés publics.

ADCF : le bureau valide l'adhésion de la Communauté de communes à l'Assemblée des communautés de France pour un montant de 5 473.12 €

TEP-CV : le Bureau valide la passation d'un avenant pour un montant de 594 000 €

Questions diverses

Mme PRESLES souhaite avoir des explications quant à la restriction, pour les communes, de l'accès aux déchetteries.

M. QUETIER précise que les informations qui circulent actuellement sont erronées ; les déchetteries resteront accessibles gratuitement aux services techniques des communes, le SDOMODE ayant constaté la capacité d'absorption des flux de déchets par les déchetteries de proximité.

Les professionnels pourront être accueillis à Bourg-Achard pour éviter l'engorgement des déchetteries de Bourgtheroulde et Rugles.

Les auto-entrepreneurs sont considérés comme des professionnels.

Mme MOUILLIERE signale que les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont payantes ce qui a contraint la directrice du service aide à domicile de régler avec sa carte bancaire personnelle. Voir si possibilité d'avoir un badge ?

M. GUERINOT demande si les sites internet des anciennes collectivités sont toujours actifs et si il demeure possible de les alimenter : c'est toujours possible toutefois un gros travail de refonte devra être mené dans les prochains mois.

M. QUESTEL rappelle qu'il va falloir penser à travailler sur les transports scolaires, il alerte sur la dissolution à venir du SIVOS à Grand Bourgtheroulde.

Prochaine réunion du Bureau : mercredi 22 février à 17h